



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE SEANCE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du dix avril deux mille dix-sept, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à la Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.SOULET, M.PETIT, Mme BRUN, M.DELABARRE, Mme MONCHAUX, M.SUEUR, Mme BONNEAU, Mme MOREL, M.FOGT, M.GOUGEON, M.HATCHUEL

Etait absente ayant donné pouvoir : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M.HATCHUEL

Etait absente : Mme OSTYN

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues, remercie Monsieur le Receveur Teddy LEROUX pour sa présence et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner M.HATCHUEL en qualité de secrétaire de séance. Aucune objection n'étant soulevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2017. Il est approuvé à l'unanimité, soumis au visa des membres du Conseil Municipal et remis au secrétaire de séance.

Monsieur le Maire poursuit en sollicitant l'accord des membres du Conseil Municipal sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour. En effet, il souhaiterait que l'assemblée puisse valider sans plus attendre le projet de convention avec le C.C.C.A.S. qui définit l'occupation des locaux communaux, les frais qui en découlent et la subvention versée à la crèche halte-garderie. L'assemblée accepte l'ajout de ce sujet.

* * * * *

BUDGET PRIMITIF 2017 :

Monsieur le Maire invite M. LEROUX, Receveur Principal, a présenté le budget primitif 2017. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 138 232 €. La section d'investissement, quant à elle, est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 820 070 €. En dépenses, les restes à réaliser sont de 269 773 € et les propositions nouvelles de 394 695 €. En recettes, les restes à réaliser sont de 289 587 € et les propositions de 530 483 €.

Monsieur le Receveur poursuit en détaillant les montants proposés pour les différents chapitres en dépenses de fonctionnement. 269 800 € au chapitre 011 « charges à caractère général », 456 970 € au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », 192 287 € au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » qui comprend les subventions versées aux associations, à la crèche halte-garderie, les indemnités et cotisations des élus, 39 661 € au chapitre 66 « charges financières » correspondant aux remboursements des prêts et 57 586 € au chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement ».

Monsieur le Receveur détaille ensuite les chapitres en recettes de fonctionnement. 68 200 € prévus au chapitre 70 qui correspondent aux cantines et vente de concessions de cimetières, 338 577 € au chapitre 73 « impôts et taxes », 420 088 € au chapitre 74 « dotations et participations » et 113 434 € au chapitre 75 qui correspondent aux loyers des logements communaux et à la régie de la salle des fêtes.

Monsieur le Receveur passe ensuite à la section d'investissement. Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » est abondé à hauteur de 281 186 €. Les subventions attendues en recettes d'investissements s'élèvent à 237 033 €.

Monsieur le Maire invite M.HATCHUEL a présenté les opérations d'investissement. M.HATCHUEL fait part de l'annulation des crédits attribués pour la rénovation thermique de l'école élémentaire car lors de la tempête de janvier dernier, la toiture a subit trop de dommages et il faut se concentrer sur ce chantier. Une nouvelle opération relative la restructuration de la toiture de l'école est donc proposée. Monsieur le Maire profite de ce sujet pour informer ses collègues que lors d'une réunion avec la SDE 76, le Syndicat a émis la volonté de trouver des chantiers vitrines sur le département pour la promotion des installations de panneaux photovoltaïques et de l'autosuffisance énergétique. Monsieur le Maire a donc proposé le chantier de la toiture de l'école et rencontre prochainement le SDE 76 pour une visite sur site. Il sollicite également ses collègues pour l'autoriser à formuler des demandes de subventions pour la part résiduelle qui resterait à la charge de la commune. Les membres du Conseil Municipal l'y autorisent à l'unanimité.

M.HATCHUEL expose ensuite la nécessité de créer une opération pour la restructuration de la toiture de centre multi-accueil. Il informe ses collègues que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du Département. Les membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur le Maire entreprenne les démarches nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

M.HATCHUEL détaille également l'opération « travaux de voirie » avec l'aménagement de la rue Madeleine LEFEBVRE, l'opération « équipements divers » qui comprend l'achat d'une débroussailleuse pour l'équipe technique et d'un nouveau lave-vaisselle pour la cantine scolaire.

Monsieur le Maire reprend la parole et explique qu'au regard des différents échanges lors des réunions relatives à la création d'un pôle d'échanges multimodal, les financeurs tels que la Région ou le PETR demandent à ce qu'une étude soit entreprise au préalable. Cette étude peut être financée à hauteur de 75 % par la Région. Cette étude estimée à 50 000 € représenterait une part résiduelle pour la commune de 12 000 €. Cette étude permettrait à la municipalité d'avoir toutes les informations en main fin 2018, début 2019 avec maquettes, plans et options, afin de pouvoir envisager le lancement de l'opération. Dans un deuxième temps, il sera étudié la possibilité de mettre en place des arrêts de train supplémentaires.

A la suite des explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal l'autorisent à solliciter toutes les subventions relatives à ce projet de création de pôle d'échanges multimodal.

Mme BONNEAU s'interroge sur le fait d'avoir des crédits pour faire cette étude alors que pendant 5 ans il ne devait rien y avoir. Messieurs HATCHUEL et GOUGEON lui répondent que cette étude et les crédits correspondants sont conditionnés à la vente de bien de la commune telle que la maison du cimetière.

A l'issue de l'ensemble des échanges, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les différentes propositions énoncées. Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la commune.

TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire détaille ensuite le chapitre 73 avec le produit attendu des compensations relatives aux taxes directes locales qui s'élève à 279 144 €. Monsieur le Maire propose à ses collègues de conserver les taux d'imposition actuels à savoir 15,53 % pour la taxe d'habitation, 61,20 % pour la taxe foncière sur le bâti et 31,91 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

La conservation des taux d'imposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

CONVENTION AVEC LE CCAS

Monsieur le Maire explique que la Commune est propriétaire du bâtiment mis à la disposition du CCAS depuis de longue date, afin d'y accueillir un centre multi-accueil.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne gestion réciproque, il est apparu nécessaire à chacune des collectivités de clarifier les bonnes relations existant entre elles, notamment au travers d'une convention précisant leurs liens fonctionnels avec pour objectifs de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la commune au CCAS, permettant à ce dernier d'exercer pleinement son action dans le domaine de la garde de la petite enfance.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Celle-ci reprend l'ensemble des modalités de mise à disposition du bâtiment tant financières que techniques et définit la subvention d'équilibre versée chaque année par la commune.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la convention, autorisent Monsieur le Maire à la signer et à la transmettre au CCAS pour un passage en Conseil d'Administration.

SDE76 : BORNE MAIRIE

Monsieur le Maire poursuit en rappelant que lors d'une des dernières réunions de Conseil Municipal, il avait été abordé l'éventuelle installation d'une borne électrique sur la place de la mairie afin d'alimenter les exposants du marché. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition du SDE 76 quant à cette borne qui représenterait pour la commune une participation de 575 € (13 225 € à la charge du SDE 76).

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent de façon unanime la pose de la borne, autorisent Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au BP 2017 mais demandent à ce qu'une borne plus esthétique soit proposée par le SDE et qu'il soit étudié la participation des exposants du marché au frais de mise à disposition de l'énergie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Terroir de Caux a sollicité l'ensemble des communes du territoire communautaire pour adhérer à un groupement de commandes relatifs aux travaux de voirie afin d'en réduire leur coût.

Suite à une remarque de M.SOULET, les travaux envisagés rue Madeleine LEFEBVRE sont écartés de ce groupement car ils concernent l'aménagement du trottoir et non pas de la bande roulante.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commandes et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif au groupement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion de Conseil Municipal du 7 avril dernier lors de laquelle il avait été abordé la demande de soutien financier d'une famille longuevillaise pour la poursuite de la compétition à haut niveau de leur fils, la famille a fourni le détail des dépenses pour une année de compétition. Devant la difficulté à définir un montant pour cette aide de la commune, il est procédé à un vote à bulletin secret. A l'issue de ce vote et au regard des propositions de chacun, il sera attribué une subvention de 300 € et il sera demandé au jeune sportif de porter les couleurs de la

commune dans chacune de ses compétitions. Des initiations à destination des scolaires seront également étudiées avec le jeune sportif.

M.DELABARRE évoque ensuite la banderole posée par le CAL Foot à l'occasion du prochain loto organisée par l'association. La banderole en tissu, marquée à la bombe de peinture est particulièrement inesthétique et il serait pertinent d'en discuter avec le CAL Foot pour tenter de trouver une alternative à ce type d'affichage.

Mme BRUN informe ensuite ses collègues que lors de la dernière assemblée générale du Club des Anciens, trois membres ont fait part de leur démission. Une nouvelle assemblée générale sera donc organisée en juin prochain.

Aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur active participation et lève la séance à 20h40.